

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels  
Nouvelle grille tarifaire pour les déambulateurs à roulettes pour adulte  
Le 10 février 2020

### **Fournisseurs d'appareils de mobilité inscrits au PAAF**

Ce document comprend des questions et des réponses visant à aider les fournisseurs d'appareils de mobilité inscrits au PAAF à mieux comprendre les changements qui sont apportés à la grille tarifaire des déambulateurs à roulettes pour adulte dans le cadre du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels.

Si vous avez des questions autres que celles énoncées dans le présent document, veuillez les acheminer à l'adresse [adpvendors@ontario.ca](mailto:adpvendors@ontario.ca).

---

#### **Q1 Quels sont les nouveaux tarifs des déambulateurs à roulettes pour adulte?**

**R1** Voici les nouveaux tarifs des déambulateurs à roulettes pour adulte :

- 64 \$ pour le déambulateur à roulettes pour adulte de type 1;
- 254 \$ pour le déambulateur à roulettes pour adulte de type 2;
- 328 \$ pour le déambulateur à roulettes pour adulte de type 3.

#### **Q2 Quelle est la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs des déambulateurs à roulettes pour adulte?**

**R2** La nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020.

#### **Q3 Dans le cadre du PAAF, y a-t-il eu des changements concernant l'admissibilité au financement complet des déambulateurs à roulettes pour adulte?**

**R3** Non, aucun changement n'a été apporté au PAAF concernant les critères d'admissibilité des participants qui sont admissibles à un financement complet.

Les Ontariens et Ontariennes qui sont admissibles à un financement complet du coût d'un déambulateur à roulettes pour adulte continueront à profiter d'un financement complet.

#### **Q4 Dans le cadre du PAAF, y a-t-il eu des changements aux politiques et aux procédures pour les déambulateurs à roulettes pour adulte?**

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels  
Nouvelle grille tarifaire pour les déambulateurs à roulettes pour adulte  
Le 10 février 2020

**R4** Il n'y a aucun autre changement aux politiques et aux procédures du PAAF liées aux déambulateurs à roulettes pour adulte concernant les rôles et les responsabilités des fournisseurs inscrits au PAAF, ni aux critères d'admissibilité médicaux.

**Q5 Y a-t-il des changements apportés aux politiques sur la facturation des fournisseurs inscrits au PAAF pour les déambulateurs à roulettes pour adulte?**

**R5** Non, aucun changement n'a été apporté aux politiques ou aux procédures actuelles du PAAF pour la facturation des déambulateurs à roulettes pour adulte.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020. Par conséquent, toute demande dont la date de livraison est le 1<sup>er</sup> avril 2020 ou après doit tenir compte des nouveaux tarifs.

**Q6 Quels renseignements avez-vous utilisés pour établir les nouveaux tarifs?**

**R6** Afin de rendre les déambulateurs à roulettes pour adulte plus abordables pour les Ontariens et les Ontariennes, le gouvernement modifiera le tarif de ces appareils, ce qui permettra de réduire le coût de la quote-part des patients, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

La grille tarifaire a été établie à la suite d'une importante analyse du marché et des tendances, de l'examen d'autres administrations, d'analyses marginales ciblées, de conseils de spécialistes et d'une évaluation de la taille de l'Ontario et de son programme.

La réduction du prix que les Ontariens et les Ontariennes doivent payer pour se procurer un déambulateur à roulettes pour adulte est l'un des moyens qu'utilise le gouvernement pour rendre le vieillissement plus abordable en Ontario. De plus, cette décision cadre de près avec les recommandations issues du Rapport annuel de 2018 du Bureau du vérificateur général de l'Ontario.